

**Circulaire d'organisation 2023-
2024**

Course d'Orientation

Collège / Lycée EE et EXC

Mercredi 3 avril 2024

Course d'Orientation Collège Lycée EXC et EE

A Mme ou M. le professeur d'EPS – animateur d'AS
S/c de Mme ou M. le Président d'AS

CA / IA	Course d'orientation Collège / Lycée
Date	3 avril 2024
Lieu	La Croix de Chaubouret – Le Bessat

Déroulement de la journée

Horaires	Description
13H00	Accueil impératif des équipes (Vérification : des équipes, des Jeunes Arbitres et des licences uniquement en cas de changement/à l'inscription en ligne sur OPUSS)
13H15	Premier départ
16H00	Fin de course
17H00	Fin de la compétition et départ des équipes

RESPONSABLE ADMINISTRATIF :

UNSS service académique Lyon

Sr-lyon@unss.org / 04.78.97.22.22 - Sophie GERBET / 06.78.65.36.84

RESPONSABLES ACCUEIL DE LA COMPETITION / SPORTIF :

Enseignants responsables : Olivier GENISSEL – olivier.genissel@ac-lyon.fr – 06 76 76 09 58

Championnats de France UNSS

A l'issue de la rencontre, 1 équipe sera qualifiée pour le **Championnat de France UNSS**

Lycée : 22 au 24 mai 2024 – Ile d'Oléron – Charente-Maritime – académie de Poitiers

Collège: 26 au 28 juin 2024 – Ile de Ré – Charente-Maritime – académie de Poitiers

Renseignements sur la course : un petit relais A puis B, ensuite A étudie la carte de répartition (**SANS AUCUNE ANNOTATION ET COMMUNICATION AVEC L'EXTÉRIEUR et les autres coureurs**) pendant que B fait son parcours.

Les confirmations de participation se font en ligne sur le site OPUSS (Administration – Compétition – Activité « Course d'orientation » - Niveau « académique » - « Rechercher ») avant le :

- Pour l'inscription de son AS : 22 mars 2024 à 12h00
- Pour l'inscription de ses élèves : 22 mars 2024 à 12h00

En cas de forfait, merci de bien vouloir prévenir les personnes responsables de l'organisation ainsi que le SR le plus rapidement possible (par mail à sr-lyon@unss.org).

En cas de changement de compétiteur de dernière minute, non inscrit en ligne, l'impression de la licence individuelle est **obligatoire avec photo** pour pouvoir participer.

Toute AS non inscrite sur OPUSS ne participera pas à la compétition.

Après cette saisie, la **feuille de composition d'équipe et l'inscription en ligne des Jeunes Officiels DOIVENT être imprimées et remises** au responsable au moment de l'accueil.

Toute équipe DOIT présenter sa composition d'équipe tirée d'OPUSS au Responsable de la rencontre.

Pour être recevables, les réclamations doivent être écrites sur la feuille de match par le Jeune Coach et l'Enseignant responsable, en présence du Jeune Coach et de l'Enseignant responsable de l'équipe adverse, AVANT la cérémonie de remise des récompenses

Toute équipe forfait doit être déclarée au Service Régional UNSS **avant le lundi 14h** précédent le jour du Championnat d'Académie sous peine de se voir participer aux frais de déplacement des équipes présentes.

Toute AS non inscrite sur OPUSS ne sera pas remboursée de ses frais.

FICHE SPORT ET REGLEMENT	<p>Se référer à :</p> <p>Fiche sport nationale Documents nationaux Fiches dispositions générales Règlement fédéral 2020-2024</p>
JEUNE ARBITRE	<p>Un jeune arbitre par équipe qualifiée de niveau départemental pour le championnat d'académie et de niveau académique obligatoire pour les IA et le CF.</p> <p>Le jeune officiel est non coureur lors de la compétition.</p> <p>Le jeune officiel peut appartenir à une autre catégorie d'âge ou de sexe ou appartenir à une autre AS.</p> <p>Imprimer la licence individuelle du Jeune Officiel pour vérification de la certification.</p> <p>En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France.</p>
JEUNE COACH	<p>Un jeune coach – jeune capitaine obligatoire de niveau départemental pour le championnat d'académie et certifié académique par équipe qualifiée pour les IA et le CF. Il officie seul ou en binôme.</p> <p>Il est compétiteur et intégré à la composition de l'équipe.</p> <p>En cas d'absence, l'association sportive concernée sera déclassée.</p> <p><u>Spécificité CO académique :</u></p> <p>Sur l'épreuve de qualification académique, le JC de l'équipe sera autorisé à consulter la carte du réseau de postes - 1' (le temps du relais) avant d'être rejoint par son coéquipier pour gérer collectivement la répartition des différents postes.</p>
CONDITIONS DE PARTICIPATION	<p>Se reporter à la fiche sport nationale pour vérifier les conditions de participation et de constitution d'équipe.</p> <p>La vérification des joueurs exclus aux Championnats UNSS Etablissement et Excellence 2023-2024 est sous la responsabilité des enseignants d'EPS cf. Listes sur OPUSS par sport avec le mot clef : « liste haut niveau ».</p> <p>Listes des orienteurs licenciés FFCO avec leurs points au classement national au 31/12/2023 (comme indiqué sur la Fiche sport page 3).</p> <p><i>Etant garant du Règlement Fédéral UNSS, les services régionaux UNSS peuvent procéder, si nécessaire, à toutes disqualifications même à posteriori de la rencontre.</i></p>
LICENCES	Licences avec photos obligatoires.

	<p>Chaque association sportive a la responsabilité de la saisie des joueurs et des jeunes officiels qui participeront au championnat sur une inscription en ligne spécifiquement ouverte pour cette compétition sur OPUSS.</p> <p>Après cette saisie, la feuille de composition d'équipe et l'inscription en ligne du jeune officiel doivent être imprimées et remises au responsable au moment de l'accueil.</p> <p>En cas de changement de joueur de dernière minute, non inscrit en ligne, l'impression de la licence individuelle est obligatoire.</p>
<p>ACCOMPAGNATEURS</p>	<p>Si l'accompagnateur n'est pas professeur d'EPS – animateur d'AS, vous devez obligatoirement le licencier, l'inscrire comme accompagnateur sur la rencontre et compléter l'attestation d'agrément des accompagnateurs, disponible sur OPUSS dans le dossier de rentrée > engagement associatif.</p>
<p>SECURITE</p>	<p>Sur le lieu et horaires de la compétition mentionnés dans la présente lettre circulaire, en cas de blessure, le ou la responsable sécurité déclenche les secours, sans manipuler ni déplacer la victime.</p> <p>Appel 112 ou 18 ou 15.</p> <p>Le ou la responsable sécurité informe le service régional des circonstances de l'accident et du déroulé de la prise en charge de la victime.</p> <p>Le professeur de la victime informe le chef d'établissement et la famille des circonstances de l'accident et du déroulé de la prise en charge de la victime.</p>

DEONTOLOGIE ET
POSTURE DES
ENSEIGNANTS ET
ACCOMPAGNATEURS

- Les professeurs d'EPS doivent rester dans leur mission d'enseignement d'EPS qui guident, encadrent et forment les élèves.
- Le référentiel des compétences professionnelles, l'impartialité, le fair-play, l'éthique et la bienveillance constituent le cadre d'intervention.
- L'accompagnement de tout jeune officiel doit être privilégié. Une attention particulière doit être portée lors des situations d'opposition avec un enjeu de qualification.

QUELQUES ELEMENTS ATTENDUS DANS LE RELATIONNEL
ENSEIGNANT ELEVES

Préconisations

- Toute remarque ou attitude violente est proscrite.
- Les régulations de l'action d'un jeune officiel sont à réaliser sur les temps de pause plutôt qu'au cours du jeu.
- Aucun dénigrement d'un jeune officiel ne peut être toléré.

QUELQUES ELEMENTS ATTENDUS DANS LE RELATIONNEL ENTRE
ADULTES.

Préconisations

- Quels que soient les points de désaccord, le traitement doit se faire dans le calme et à l'écart de tous les élèves, de tous les parents...
- Aucune discussion virulente, aucun dénigrement de personne en public ne peuvent être tolérés.
- Ce principe s'accroît en présence d'élèves ou de parents.

REMBOURSEMENT POUR
L'ACADEMIE DE LYON

Pour toute demande d'indemnisation, remplir la fiche de demande de remboursement et l'envoyer obligatoirement au SR dans le mois suivant la compétition, accompagnée des justificatifs.

Tout dossier incomplet ou hors délai ne pourra pas être traité.



Union Nationale du Sport Scolaire

13, rue Saint-Lazare - 75009 Paris | 01 42 81 55 11

Ne manquez rien de l'actualité de l'UNSS
Sur notre site internet www.unss.org

Et sur nos réseaux sociaux :

